

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3279**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 44, rue de la Paix et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 4 juin 2012****Décision n° B-2012-3279**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 44, rue de la Paix et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement d'une liaison mode doux entre la rue de la Paix et la route de Charly faisant l'objet au plan local d'urbanisme (PLU) d'un emplacement réservé n° 78, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 157 mètres carrés située 44, rue de la Paix à Saint Genis Laval et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 273 de la section BK qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge aux déplacements de tous les réseaux divers (EDF, PTT) eau et assainissement, travaux évalués à 2 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 157 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 273 de la section BK située 44, rue de la Paix à Saint Genis Laval et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard, dans le cadre de l'aménagement d'une liaison mode doux entre la rue de la Paix et la route de Charly faisant l'objet au plan local d'urbanisme (PLU) d'un emplacement réservé n° 78.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822, et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Le montant** des travaux estimés à 2 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.**